



Division administrative
des îles Marquises
Enregistré le : 12 JUIN 2015
Sous le n° : 642

Procès-verbal des 29 et 30 MAI 2015

Sur convocation du Président, le conseil communautaire se réunit vendredi 29 mai 2015, à Atuona, selon l'ordre du jour suivant :

« *Présentation de la DGS de la CODIM_ (MAREVA CHANSON épouse KUCHINKE) .Examen et Vote de délibérations*

Vote du CA 2014

Remise du rapport final sur les chemins de randonnées

Présentation du programme sur les études menées sur EIAO par Michel Charleux

Présentation du volet TOURISME par Stéphanie BETZ

Point sur les réunions du Bureau Exécutif du 7 au 9 avril 2015

- l'UNESCO

- les jeux des Inter îles aux Marquises - le transport bateau et hélicoptère

- l'agriculture

- la réforme du statut de la CODIM

Intervention par Sophie Dorothée sur la Grande Aire Marine Protégée du programme Te Tai Nui A Hau

Questions diverses »

Sont présents : la secrétaire de la CODIM, la DGS, M. BARSINAS F., Mme BONNO M., M. KAIHA J., M. TEIKIEHUPOKO T., M. Ronka, Mme SCALLAMERA F., M. TUIEINUI H., Mlle KAMIA M-C., M. KAIHA B., M. PETERANO M., M. UTIA C., M. TEHAAMOANA E., M. TEHAAMOANA D.

Le conseil commence par une bénédiction prononcée par Florentine S.

Le président introduit la DGS de la CODIM, il fait savoir qu'elle présentera ses fonctions au sein de la CODIM, dans les minutes à venir. Le conseil désigne à l'unanimité M. UTIA C. comme secrétaire de séance. Le président demande au conseil de prendre lecture du PV du dernier conseil communautaire tenu le 09 et 10 janvier 2015. Ranka pose la question des détecteurs de fuite d'eau évoquée par M. KAUTAI B. M. TEHAAMOANA E. et M. KAIHA J. apportent des éléments de réponse ; champs de compétence de la CODIM, études menées par REGIS, financement FIP/État. Le PV est adopté à l'unanimité.

Le président fait le point sur les derniers aménagements réalisés par le maire de Atuona dans les bureaux de la CODIM.

Le président procède à la présentation du **compte administratif**. Le vice président demande des éclaircissements sur la dotation forfaitaire. Il s'agit ici de report de l'année précédente. Après la présentation des recettes le président passe à la lecture des dépenses, chapitre 11, ligne par ligne. Le vice président pose une question sur les cotisations. Florentine S. demande à quoi correspond la ligne « déplacements ». Il s'agit des déplacements des maires et du personnel CODIM. Le vice président s'interroge sur une meilleure optimisation des comptes. La ligne « honoraires » correspond au

prestataire tel que créocéan. Le président développe la ligne de Fournitures administratives et propose de faire des économies sur cette ligne en réduisant l'utilisation de photocopiés. M. TEHAAMOANA D. propose l'utilisation de clés USB. Le maire de NUKU HIVA rappelle au président qu'il a proposé la dotation à chaque conseiller communautaire un PC pour utiliser ces clés USB. Le vice président explique le possible financement de ce matériel par le FIP, il évoque le cas par exemple des Tuamotu. Le président prend note de ces doléances. Ranka demande des informations sur la ligne « communication divers ». Il s'agit de la prestation d' ARCHIPELAGOES au niveau du site internet du GIE TAHITI TOURISME.

Le président poursuit la lecture des comptes, chapitre 12 et 65. Il résume désormais la section fonctionnement qu'il vient de finir de présenter. Le vice président prend la parole et fait un constat sur le reliquat et le vote du budget supplémentaire reporté. Le maire de Atuona préfère laisser le président terminer avant de d'apporter des éléments de réponse. Le président fait lecture de la section d'investissement. Aussitôt terminé, il poursuit par la projection d'un tableau d'une vue d'ensemble. Le vice président rappelle que la lecture d'un budget est toujours important, il prend comme un exemple la ligne « titres émis ». Le maire d'Atuona rebondit sur les propos du vice président et dit qu'il est difficile d'assimiler de prime abord le budget. Le président sort et met au vote le CA.

Délibération N° 05-2015 du 29 mai 2015 adoptant le compte administratif de la communauté de commune des îles Marquises pour l'exercice 2014, constatant la concordance entre le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 est votée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de la délibération suivante.

Délibération N° 06-2015 du 29 mai 2015 affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 constatés au compte administratif 2014 est votée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de la délibération suivante.

Délibération N° 07-2015 du 29 mai 2015 Portant décision modificative du budget de la communauté de communes des îles Marquises, exercice 2015, section fonctionnement est votée à l'unanimité.

Le président laisse la parole à la DGS pour expliquer ses besoins en matériels informatiques. Elle souhaite doter la CODIM d'un système de serveur. M. TEIKIEHUPOKO T. parle du système informatique des mairies. Il faut consulter le SPC, le service informatique. Le maire de Nuku Hiva demande des informations sur la ligne Acquisition d'un climatiseur.

Le président procède à la lecture de la délibération suivante.

Delibération N° 08-2015 du 29 mai 2015 portant décision modificative du budget de la communauté de commune des îles Marquises, exercice 2015, section d'investissement est votée à l'unanimité.

Le président procède à la lecture de la délibération suivante.

Le maire de Atuona pose la question du choix de l'opérateur. Le vice président pose le sujet du forfait. Selon le maire de Nuku Hiva, il faudrait apporter des précisions à la délibération N° 09-2015 du 29 mai 2015, le téléphone, l'utilisateur

Delibération N° 09-2015 du 29 mai 2015, autorisant la prise en charge par la CODIM d'un poste téléphonique mobile, des modifications vont être apportées avant adoption par le conseil.

La délibération suivante, à propos de la demande de subvention de RADIO MARQUISES fait débat. Le vice président demande au président la possibilité par la CODIM de la prise en charge d'un audit afin de redéfinir son fonctionnement. M. UTIA en qualité de vice président de la Radio Marquises apporte des précisions sur les charges conséquentes des services de TDF en termes d'émetteur. Ranka profite de ce sujet pour rappeler que Ua Huka, notamment pour les vallées principales, ne capte pas cette radio. Il est apparemment le même cas pour d'autres îles de l'archipel. Le vice président de la radio demande au président du Conseil s'il est envisageable à court ou moyen terme, que la CODIM supporte la charge TDF. Le président dit que cela n'est pas impossible mais qu'il faudrait changer de prestataire en matière d'émetteur afin déjà de réduire les coûts. M. TEHAAMOANA D. souligne que TDF sont les prestataires les plus chers dans ce domaine. Il propose la mise en place de locaux et d'antennes relais, par chaque commune, pour pallier à ce problème. Le vice président de la CODIM propose d'organiser une rencontre avec le président de la radio pour discuter de l'avenir de celle-ci. Le président de la CODIM propose que cette rencontre se fasse au même moment que celle du COMOTHE. Le maire de Hiva Oa rappelle qu'une des conditions d'attribution de la subvention accordée à Radio Marquises il y a deux ans, prévoyait la mise en place d'un créneau d'animation pour chaque commune des Marquises.

Delibération N° 10-2015 du 29 mai 2015 accordant une subvention à Radio Marquises est adopté à l'unanimité. M. UTIA C. en qualité de vice président de la Radio Marquises n'assiste pas au vote de la délibération.

La DGS va présenter une analyse du plan développement économique et durable des îles Marquises. Elle dresse un bilan mitigé de la lecture du PDEM car trop peu d'action selon elle. Le PDEM n'est pas relativement cohérent, sauf en matière de tourisme et de la zone maritime. Des lacunes en terme d'indicateurs et d'échéances sont notables. Elle est satisfaite de la valorisation culturelle du PDEM. Elle évoque la théorie du baquet. La progression passe avant tout par une évaluation. Elle dresse un bilan des projets réalisés, cependant des confusions demeurent. Peu d'objectifs ont été atteints. Le président prend la parole. Il rappelle que le temps laissé à la DGS a été court pour l'analyse du PDEM. Des clarifications seront nécessaires par rapport à la présentation de la DGS. Le vice président revient sur l'analyse très juste des lacunes des actions menées par la CODIM. Il précise que des études menées dans certains secteurs, comme le tourisme, ont porté leurs fruits Mais, beaucoup d'autres secteurs restent figés. Les statuts de la CODIM comportent des éléments flous, une clarification est nécessaire. Florentine S. remercie la DGS des éclaircissements sur le bilan des projets réalisés par la CODIM. Le vice président souligne que le conseil communautaire décide, la DGS s'occupera des démarches. Le maire de Nuku Hiva rappelle que beaucoup de retard a été accumulé, aujourd'hui il n'est plus temps aux études, mais aux actions. Il s'agit de

prioriser les secteurs à développer maintenant. Le président apporte des précisions sur le statut de la CODIM, d'où la modification cette année du statut. Le maire de Nuku Hiva insiste sur l'action et maintenant. Le maire de Hiva Oa appuie les propos du vice président et ajoute que le PDEM est un formidable outil qui mérite lecture. Il rappelle que seul l'archipel des Marquises possède un tel document. M. TEIKIEHUPOKO T. prend la parole. Le PDEM ne peut pas se passer du tourisme, d'où la priorisation du secteur touristique, par rapport peut être à l'artisanat, la pêche... Il cite l'exemple de l'île de Pâques. Ranka veut compléter les propos de M. TEIKIHAKAUPOKO T. au sujet du tourisme, les tarifs des billets d'avion sont trop chers. Le maire de Nuku Hiva demande s'il faut, à l'heure actuelle, faire appel à un juriste indépendant. Le conseil communautaire doit prendre exemple sur le CGCT. Selon le vice président, il faut faire une étude comparative des statuts. Il rappelle la rencontre avec le président du Pays et son directeur de cabinet. M. UTIA C. pose la question des limites du statut de la CODIM.

La DGS présente un volet sur la communication (le choix de communication, les outils, la périodicité) et lien étroit avec le marketing. Il faudra cependant un plan de communication. Elle présente maintenant un site internet test. Le problème pour le vice président c'est : qui alimentera le site ?

Le président présente le compte rendu de leur rencontre avec l'administratrice d'état il y a deux semaines. Il procède ensuite à la lecture des propositions de modifications de statut de la CODIM par les juristes de l'Etat. Puis, le maire de Nuku Hiva interrompt le président et dénonce la lecture non comparative de ces propositions de modifications. Les maires de Fatu Iva, Ua Pou et Hiva Oa semblent d'accords. Il faudrait vraiment l'assistance d'un juriste et une rencontre tripartite état, Pays et CODIM. Un débat est engagé. Le vice président propose d'amener le Pays aux Marquises, une stratégie à adopter. Le maire de Nuku Hiva suggère dans un premier temps une rencontre entre le président du Pays et le président de la CODIM. Le plus concerné dans la modification de statut c'est le Pays. M. TEIKIEHUPOKO pose le problème de l'accompagnement du Pays ? Le maire de Nuku Hiva propose de choisir les articles à modifier. Le maire de Hiva Oa met en garde le conseil contre les demandes de transfert compétences, les financements pour le fonctionnement après transfert de compétences seront ils pérennes.

Le président met fin à la séance à 20.09.

Samedi 30 mai 2015

Le président commence par présenter le programme des interventions. Il introduit également Benjamin TEIKITUTOUA, intervenant sur les aires maritimes protégées.

Le premier intervenant est un juriste, il est doctorant. Il met en avant son travail sur l'agriculture aux Marquises (FAAPU AGRO). Ranka interrompt son intervention et demande l'intérêt de cette intervention au sein du conseil. Il reprend sa présentation. Benjamin pose la question de la baisse hydrographique du au « pinus ». Le vice président souhaite des détails plus approfondis sur des actions concrètes ; la conservation des produits agricoles. Mme SCALLAMERA F. appuie les propos du vice président. Le maire de Nuku Hiva demande des informations sur l'intégration et le champ de compétence de la commune dans un projet agricole. L'intervenant pose une

question au conseil sur le projet KAIPEKA, au sujet du jus de citron. Le maire lui apporte des éléments de réponse ; un petit porteur de projet aura du mal à s'aligner sur la concurrence extérieure. L'intervenant propose à la CODIM de jouer le rôle de coordinateur des coopératives. Ronka dit qu'il faut que les coopératives aient un contact avec la capitale. Il cite l'exemple de Ua Huka. Le président rappelle l'implantation prochaine d'une usine de transformation à Atuona. Le maire de Nuku Hiva évoque le sujet de la petite usine de transformation KAIPEKA ; la production agricole de l'île de Nuku Hiva ne suffit pas à répondre aux besoins de l'entreprise. Le vice président rappelle que le développement agricole se fait à l'échelle d'une communauté de commune. M. TEIKIEHUUPOKO T. souligne que le coût du produit est le réel problème. Le président de la CODIM laisse le maire de Atuona conclure. Il parle de l'initiative privée de la future usine de transformation.

La prochaine intervention sera celle concernant le projet des aires marines protégées. L'intervenante fait un bilan de mission ; présentation des travaux réalisés, missions prioritaires, actions et zonage. Elle énumère les différents points prioritaires retenus. Elle présente une carte du capitale naturelle de l'archipel, une carte des infrastructures existantes. Le maire de Nuku Hiva revient sur les palangriers 13 et 24 mètres évoqués par l'intervenante et il pose la question de l'intégration de la CODIM dans de tels projets ; le Pays ne partage pas le développement. L'intervenante parle de l'importance du zonage et laisse place au débat. Le maire de Atuona fait remarquer le cas d'un palangrier, à venir, sur les limites de la zone. La zone des palangriers marquisien est à définir, il convient de contenir les efforts. Comment contrôler les navires de pêche dans les zones respectives, demande le vice président. Des organismes existent. Fonctionnent-ils, selon M. TEIKIEHUUPOKO. Il faudrait créer une certaine proximité. Elle présente enfin le bilan du zonage : zone verte (cœur), zone bleue (artisanale), zone orange (palangriers 13 m), zone jaune (surgélateurs). Il faut définir les zones de « réserve » et surtout ses limites et son contrôle. Le maire de Nuku Hiva fait une remarque sur les couleurs chaudes employées. Le président rappelle à l'intervenante que d'autres professions, que la pêche, pourront profiter l'aire marine protégée. Peut on définir une limite du nombre de thonier, demande le maire de Nuku Hiva. Pour le vice président, l'aire marine est une démarche née du dossier UNESCO et ne doit pas faire obstacle au développement de l'archipel. Il ne faut pas oublier, rappelle le président que l'aire marine des Marquises est un souhait du ministre Tearii Alpha lors d'un discours en France. Le maire de Nuku Hiva demande au président de justifier les propos du ministre. Le discours du ministre sera transmis prochainement par l'intervenante. Elle fait état des exemples d'actions prioritaires (gestion des fruits de mer, études requins, formation métiers de la mer, école des savoirs, observatoires scientifiques, zones interdites à la pêche des navires étrangères et pêche palangrière encadrée). Ben cite un exemple concret lors d'une rencontre avec les pêcheurs de l'archipel. Un lycée de la mer n'est pas réellement envisageable aux Marquises. Le maire de Nuku Hiva propose pour cela de se rapprocher du GSMA, de l'Etat afin de changer leur parcours de formation et insister sur une formation sur les métiers de la mer. Les aires marines éducatives tendent à s'étendre à l'ensemble des communes des îles Marquises. Il faut inscrire la pêche polynésienne pour empêcher le développement de la pêche étrangère. La gestion maritime oui, mais pourquoi ne pas l'étendre au littoral d'après le président. Le vice président pose la question de la manière dont va être géré tout cela par les aires maritimes protégées. Le maire de Nuku Hiva rappelle que la gestion du littoral, les 50 pas du roi notamment, est de compétence du Pays. Mais l'entretien incombe aux

mairies ; est-ce normal ? L'intervenante dit que la gestion n'est pas de la surveillance, elle intervient dans d'autre domaine. L'archipel à la chance que le littoral soit du domaine public. Le maire de Hiva Oa dit qu'il y a un manque de volonté des services du Pays dans l'entretien du littoral et parle des responsabilités du Pays et non du maire. Le vice président rappelle que les équipements du Pays sont du Pays et la responsabilité aussi. Le président rappelle l'importance de l'éducation il cite l'exemple d'un enfant de Tahuata qui arrive à dissuader son père de pêcher dans l'aire marine éducative. L'intervenante avance l'idée de zone d'innovation. Assurer la préservation de la biodiversité c'est assurer la biotechnologie ; soyons et restons pilote d'innovation. L'intervenante rappelle le caractère indissociable de la gouvernance et du gestionnaire. Maintenant il faut budgétiser et les financements sont là (Etat, Pays...). Le maire de Nuku Hiva revient sur les plateformes d'innovation, il souhaite savoir s'il serait possible de mettre en place un hydravion aux Marquises. Pascal H. dit qu'une société existe et travaille sur une implantation sur Taiohae. L'archipel peut être un site pilote de l'innovation (transformation, multi-activité, etc). Il faut maintenant réunir de nouveau le comité de pilotage. Il faut définir une date. Le président prévoit une rencontre avec les autorités du Pays et le comité de pilotage le 19 juin 2015 ; présentation du bilan, des scénarios budgétisés et du cadre juridique. Le prince Albert sera en Polynésie au mois d'octobre, ce serait une opportunité de parrainage au projet d'aires marines. Le président préconise de se rapprocher d'abord du gouvernement français.

Le président annonce la suite du programme d'intervention.

Stéphanie BETZ intervient sur le thème du **tourisme**, des actions menées par les comités du tourisme. Florentine S. demande ce qu'il en est du comité de Ua Huka. Le maire de Nuku Hiva voudrait être informé de toutes les décisions et actions faites par les comités, notamment au sujet des dossiers CAE. Il a le soutien de Ranka. Florentine S. s'étonne que les dossiers CAE passe par la CODIM. L'intervenante souligne que la CODIM est l'organisme d'accueil. Elle énumère les actions détaillées à venir. Elle détaille en particulier la manifestation Top Resa. La DGS demande si les responsables de comité du tourisme sont assez formés. Des formations sont normalement prévues. M. UTIA demande si nous sommes à même de boxer dans la même catégorie que l'intercontinental par exemple. Ranka dit que le premier frein de notre destination c'est le tarif des billets d'avion. Il suggère l'insertion des images sur les flyers. L'intervenante aborde le thème des croisiéristes. Ben demande s'il existe encore à l'heure actuelle des paquebots de moindre importance pouvant accoster directement sur le quai de Ua Pou. L'intervenante aborde le thème des plaisanciers et les retombées positives. Elle aborde l'onglet Marquises sur le site internet du Tahiti Tourisme. Le vice président reprend le thème du marketing, ou apparaît la marque CODIM. L'intervenante expose un projet de circuit Tor Heyerdhal à Fatu Iva. Le maire de Fatu Iva donne son opinion sur ce projet il semble d'accord. Les infrastructures d'information sont survolées par l'intervenante. Le vice président demande si il serait possible d'avoir un aperçu des flyers avant de les mettre dans les zones aéroportuaires et portuaires. L'intervenante expose et développe maintenant la réglementation. Elle parle de retard dans le dossier de montage d'une fédération de comité du tourisme. Le maire de Nuku Hiva pose la question de l'utilité de la création d'une fédération et de son rôle. Stéphanie présente les projets à venir. Elle rappelle les échéances de la convention avec sa société. Le vice président compare la situation de la gestion de l'aire marine à la gestion de la fédération du tourisme. Elle termine sa présentation.

L'intervention suivante concerne les chemins de randonnées aux îles Marquises. Il présente les objectifs et les généralités de ce projet. Il présente maintenant les coûts d'aménagement pour chaque île. Ranka pose une question sur les coûts des aménagements, à savoir s'ils comprennent la main d'œuvre. Il faut former la main d'œuvre. La DGS demande les critères de sélection de sentiers à aménager. Ben fait remarquer que des guides s'autoproclament guide historique, alors qu'ils sont guide de randonnées. Florentine S. cite l'exemple de Ua Huka ; il est difficile de former ces guides. Ronka A. complète ces propos par la mauvaise compréhension de la personne responsable du comité. Ben dénonce l'inutilité de ces formations diplômantes car elle ne porte pas de fruit sinon le chômage. Toti T. rappelle que ces formations peuvent être recyclées. Pascal E. rappelle l'historique de ces formations et les premiers formés ont choisi d'autres sentiers. La DGS tente de comprendre les raisons de l'échec des premiers formés. Florentine dit que la demande de randonnée par les touristes n'est pas systématique ; méconnaissance. Il faudra pour les futures guides d'avoir un projet professionnel. La DGS pose la question de l'utilité des guides une fois les sentiers aménagés.

[En marquisien] Le président poursuit l'ordre du jour et invite le COMOTHE à présenter l'avancée des préparatifs du festival. Toti T. souhaite lui savoir les détails techniques de l'organisation du festival (hébergements, restauration, préparation du four marquisien, etc). Le vice président rappelle qu'une rencontre est prévue au mois de septembre, cela semble hors délai, sachant que le festival se tiendra en décembre. Toti T. évoque comment sur son île les danses se préparent déjà. Il traduit en français pour la DGS. Florentine S. souhaite avoir un programme. Le COMOTHE prend la parole et fait une présentation des différents responsables de commission pour le festival. Il pose des interrogations sur les attentes du conseil communautaires. Domingo T. suggère qu'il aurait fallu commencer par laisser la parole au COMOTHE. Raita K. présente un diaporama de leurs travaux (l'organigramme, le slogan, le programme). Patrice K. président de la commission culturelle, prend la parole et fait un développement sur choix du thème, le thème et les choix du groupe de danse de Hiva Oa. Le programme impose le respect des heures ; s'inspirant du mini festival de Ua Huka. Le maire de Nuku Hiva demande la durée de prestation pour chaque délégation. Il faut 45 minutes par délégation. Le maire de Nuku Hiva s'interroge sur le nombre de danse par délégation. Toti T. fait la chronologie des danses marquisiennes. Max P. demande ce qu'il en est des groupes marquisiens de Tahiti ; respecteront-ils le thème. Le maire de Atuona dit que le plus important n'est pas la chronologie des danses mais, les danses elles mêmes. Florentine S. explique que le MAHAU à Ua Huka ne concerne que les hommes, que faire alors lorsque dans d'autres îles il y a des femmes. Ben rappelle que cela dépend des délégations et de leurs sources. Le COMOTHE souhaite remplacer le drapeau par un bâton de chef de tribu qui sera sculpté par l'ensemble des îles Marquises. Le conseil semble enchanter par cette idée. Le maire de Nuku Hiva craint une déformation des traditions. Le maire de Atuona dit que l'essentiel c'est de valider cette idée. Le vice président poursuit sur l'idée du maire de Nuku Hiva et rappelle que c'est un bâton de chef, propos appuyés par Toti T. Le maire de Nuku Hiva compare ce bâton à la torche olympique. Il faut trouver le juste nom de cet objet, cela fait débat. Mais, le président met fin à cette vive discussion et demande au président de la commission restauration d'intervenir ; Domingo P. Le maire de Atuona demande aux maires de faire confiance en leur organisation. Domino T. évoque le coût de la restauration ; si l'on prend le montant des subventions cela semble trop juste pour couvrir ces frais. Le vice président dit

qu'aujourd'hui en matière de budget il ne faut pas compter sur l'aide du Pays. Domino T. parle désormais des transports ; de sa rencontre avec les autorités du Pays et de l'aide probable de l'armée. Le président remercie le COMOTHE de leur intervention et rappelle qu'il faut respecter les entités et le travail de chacun.

L'intervention à venir est présentée par Pascal E. au sujet de l'UNESCO. Il présente la dernière mouture du comité de pilotage de l'UNESCO. Il énumère les critères de bien mixte retenues. Il présente les plans de gestion ; 43 sites retenus et 4 catégories. Il faut identifier les sites exceptionnels. Le comité de pilotage doit rappeler l'historique des travaux, de Motu Haka, du chef de projets, du comité rédactionnel... Le bilan est relativement triste. Le maire de Nuku Hiva revient sur la question des finances. Pascal H. détaille les différentes dotations et leurs utilisations ; 87 millions de dotation mais seulement 20 millions consommés. Le maire de Nuku Hiva veut savoir si le projet est au point mort. Toti T. va dans le sens de Pascal H., celui-ci apporte des précisions supplémentaires puisque le dossier a été retrouvé dans les archives du ministère de la culture. Le président rappelle la rencontre entre les maires des Marquises et le Haut commissaire ; les dotations seront octroyées au ministère de la culture. Il s'est entretenu avec le ministre de la culture, qui, pour le moment, s'occupe du classement de Taputapuatea qui est relativement compliqué. Le maire de Nuku Hiva demande au président de faire parvenir un courrier aux autorités du Pays dans les jours à venir. Le président préfère organiser une rencontre avec les autorités. Pascal H. veut que le conseil se rapproche des partenaires nationaux. Sophie D. rappelle que le marin doit être intégré au dossier UNESCO, sinon il sera refusé. Pascal H propose de suivre le dossier de près, vu son positionnement prochain en France, avec une expertise nationale. Le vice président revient sur les propos du maire de Nuku Hiva ; insister auprès du ministère de la culture. Le président propose que le courrier qui va être envoyé aux autorités soit signé par les six maires. Le maire de Nuku Hiva propose la rédaction d'un second courrier adressé au Haut Commissaire.

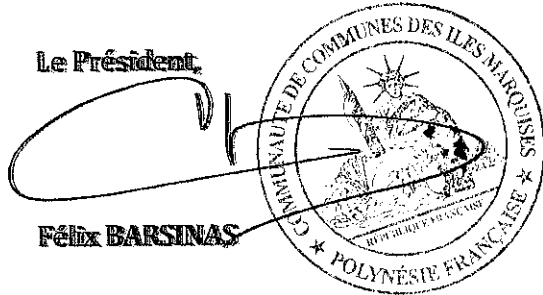
Questions diverses.

Le maire de Nuku Hiva soumet la proposition de l'armateur de Aranui pour la visite du nouveau navire en Chine. L'armateur souhaite la confirmation de la participation des six maires au voyage. Hiria OTTINO, archéologue, lui a proposé de profiter de ce voyage pour effectuer un jumelage avec une commune de Chine ou bien la visite de sites classés UNESCO. Le président complète les propos du maire de Nuku Hiva ; que ce déplacement soit constructif. La prise en charge reviendrait à qui la CODIM, les communes, le Pays ; il faut éclaircir cela. L'armateur souhaite la présence des maires car c'est un navire qui desservira les îles Marquises. Le maire de Nuku Hiva demande l'état d'avancement d'un dossier de demande de subvention de groupe de danse de Nuku Hiva. Le président rappelle le cahier des charges de l'octroi des subventions ; caractère communautaire, importance. Toti T. profite alors pour réitérer sa demande de subvention à propos de la réalisation d'un court métrage dans le cadre des aires marines éducatives. Casimir U. trouve relativement gênant d'attribuer une subvention à une personne « amateur ». Il soulève aussi le problème du cadre d'octroi des subventions. Le vice président revient sur la définition des priorités de financement, de développement ; travail nécessaire au prochain conseil communautaire. Il revient sur les propos de Casimir U. Un plan d'action et des échéances sont nécessaires pour la DGS. Le président rapporte les propos de son entretien avec la DGS ; les limites sont statutaires. Le vice président rappelle le rôle de la

DGS. Selon le maire de Nuku Hiva, le seul projet viable c'est l'acquisition de portables.
Ronka demande des informations sur le service civique. La secrétaire répond qu'il faut attendre les codes. Il veut des informations sur les missions. Toti T. souhaite remercier solennellement Pascal E. et Sophie D. ; qui rentrent en métropole ; pour le travail effectué sur les aires marines et l'UNESCO.

Fin du conseil communautaire 19.25

Le Président,



Félix BARSINAS

le secrétaire de séance,

Casimir UTIA